# 

* Datum : 25-11-2011
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2011744131
* Auteur :

Tribunal de premiere instance de Liège
L'an 2011, le 8 novembre, au greffe du tribunal de première instance de Liège, a comparu :
Vandenbeylaardt, Lise, avocate, dont le cabinet est sis à 4600 Visé, rue de Berneau 3, agissant en qualité d'administrateur provisoire des biens de :
Mme Nollet, Danielle, née à Ougrée le 15 août 1950, domiciliée rue E. Malvoz 111, à 4020 Liège, maison de repos « Le Paradis du Bouhay » ;
désignée à cette fonction par ordonnance de Mme le juge de paix de complément du deuxième canton de Liège, rendue en date du 30 mars 2006;
et à ce autorisée par ordonnance de M. le juge de paix dudit canton, rendue en date du 19 octobre 2011;
ordonnances toutes deux produites en photocopie et qui resteront annexées au présent acte,
laquelle comparante a déclaré, ès qualités, accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession d'Arthus, Renée Odette Marie Ghislaine, née à Rendeux le 4 octobre 1928, de son vivant domiciliée à Liège, rue Méaroulle 1, et décédée le 14 juillet 2011 à Liège.
Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 793 du Code civil, la comparante déclare faire élection de domicile en son cabinet, rue de Berneau 3, à 4600 Visé.
Dont acte signé, lecture faite par la comparante et le greffier, lequel certifie avoir attiré l'attention du déclarant sur les dispositions du troisième paragraphe de l'article 793 du Code civil.
(Signatures illisibles).
Pour extrait conforme : le greffier, (signature illisible).